

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE  
D'OLORON SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧

**SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 2019**

❧❧❧

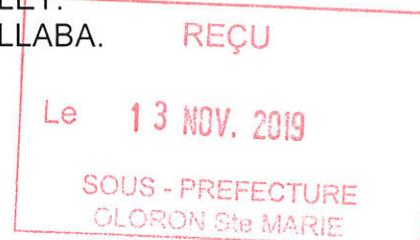
**Etaient présents :**

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,  
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANTA,  
M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Denise MICHAUT,  
M. Clément SERVAT, Adjoints,  
Mme Henriette BONNET, Mme Maité POTIN, M. Didier CASTERES,  
Mme Aracéli ETCHENIQUE, M. André LABARTHE, M. Michel ADAM,  
Mme Patricia PROHASKA, M. David CORBIN, Mme Ing-On TORCAL,  
M. Philippe CIER,  
M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse BISTUÉ, Mme Anne BARBET,  
M. Jean-Pierre ARANJO, M. Patrick MAILLET, M. Raymond VILLALBA,  
Conseillers Municipaux.

**Etaient représentés :**

Mme Dominique FOIX donne pouvoir à Mme Henriette BONNET.  
Mme Rosine CARDON donne pouvoir à M. Clément SERVAT.  
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Michel ADAM.  
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES donne pouvoir à Mme Maylis DEL PIANTA.  
M. Jacques NAYA donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.  
M. André VIGNOT donne pouvoir à M. David CORBIN.  
Mme Carine NAVARRO donne pouvoir à M. Didier CASTERES.  
M. Jean-Etienne GAILLAT donne pouvoir à M. Patrick MAILLET.  
Mme Aurélie GIRAUDON donne pouvoir à M. Raymond VILLALBA.

Nombre de Conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 24  
Nombre de votants : 33



Madame Ing-On TORCAL a été désignée Secrétaire de séance.

❧❧❧

**10 - CONTRAT ENFANCE JEUNESSE - CONVENTION DE FINANCEMENT 2019  
DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH) ASSOCIATIFS SUR  
LA COMMUNE D'OLORON SAINTE-MARIE**

Monsieur Clément SERVAT expose que, par délibération en date du 27 septembre 2018, la Communauté de Communes du Haut-Béarn est compétente en matière de « soutien au fonctionnement des Accueils de Loisirs sans Hébergement (ALSH) extrascolaires et périscolaires du mercredi agréés, implantés sur des communes de plus de 5 000 habitants, pour les actions bénéficiant de prestations de service (CAF-MSA) ».

Une convention a donc été rédigée afin de définir les modalités de participation de la Communauté de Communes aux actions mises en place sur Oloron Sainte-Marie, répondant aux critères énoncés ci-dessus ainsi que les engagements de la Commune.

**- Actions prises en compte :**

Les actions prises en compte sont celles des Accueils de Loisirs Sans Hébergement gérés par :

- Le Centre Social Là-Haüt,
- Léo Lagrange Sud-Ouest.

Les charges générales liées à la mise à disposition des locaux (fluides) et des agents municipaux (ATSEM, adjoints techniques...) ne sont pas prises en compte.

**- Engagements :**

La Commune d'Oloron Sainte-Marie s'engage à :

- Assurer une information, auprès des ALSH et des habitants du territoire, sur la participation financière de la Communauté de Communes.
- Demander aux associations d'accepter tous les enfants du territoire du Haut-Béarn en fonction des disponibilités.
- Fournir à la Communauté de Communes le bilan annuel des actions : compte de résultat des associations, fiches d'activités validées par la Caisse d'Allocations Familiales, ainsi que la commune d'origine des enfants inscrits dans ces structures (référence N-1).

La Communauté de Communes du Haut Béarn s'engage à participer au financement des deux ALSH oloronais au titre de l'année 2019 en soutenant l'effort financier de la commune.

Le montant de l'aide versée à la commune est fixé à 88 530 € pour l'année 2019, réparti entre les deux structures comme suit :

- ALSH Centre Social : 47 335 euros (dont 16 000 euros d'aide exceptionnelle).
- ALSH d'Oloron Sainte-Marie Léo Lagrange : 41 195 euros

Monsieur le Maire, Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES, Mme Maylis DEL PIANTA, M. Daniel LACRAMPE, Mme Marie-Lyse BISTUÉ, Mme Anne BARBET ne participent pas au vote.

Où cet exposé, **le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le présent rapport,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention.

Ainsi délibéré à Oloron Ste-MARIE, ledit jour 4 novembre 2019.  
Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 12/11/2019



Le 13 NOV 2019  
Le Maire,  
MAIRIE D'OLORON-SAINTE-MARIE  
64400 (Pyrénées Atlantiques)

Hervé LUCBÉREILH

